

ANALYSE QUANTITATIVE DU RISQUE PYROTECHNIQUE N° 16-17

ETABLIE EN REFERENCE A L'ARTICLE R733-4 du Code de la Sécurité Intérieure

N° ENREGISTREMENT

50h 871

DATE

26 AVR. 2016

GENERALITES

| | |
|---------------------|---|
| Rédacteur : | IMI NGUYEN |
| Service demandeur : | ESID-RNS/CENTRE REFERENT DEPOL PYRO, SSP |
| Références : | 1. Code de la sécurité intérieure – article R733-4 2. Fiche synthèse EHTPP « hôtel d'artillerie » d'avril 2016 |
| Annexe : | Néant |

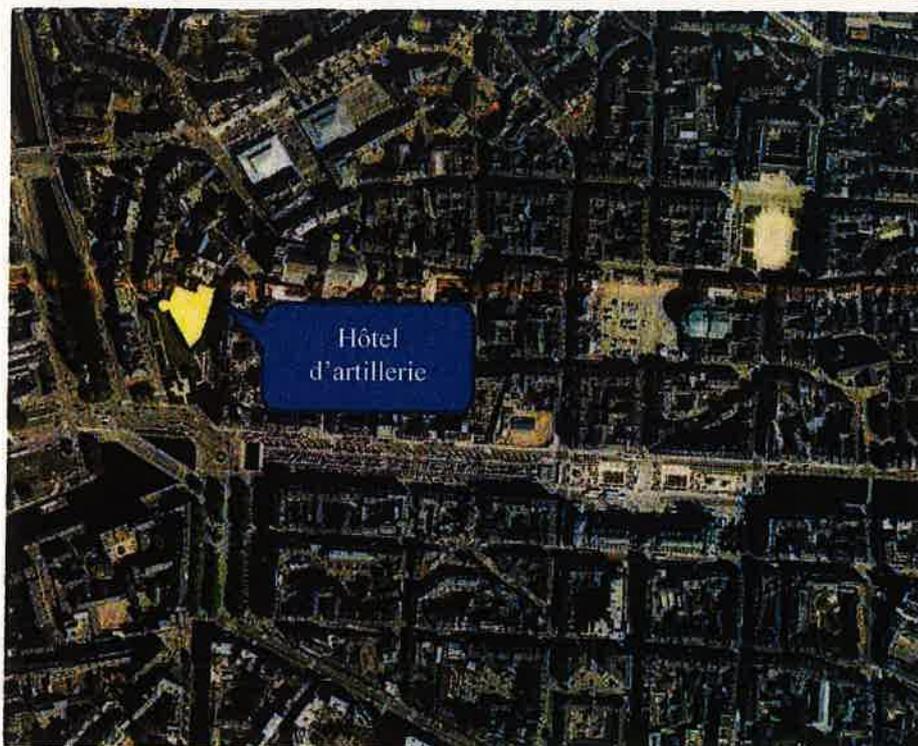
DONNEES GENERALES DE L'IMMEUBLE

| | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| Dénomination : | Hôtel d'Artillerie |
| Numéro d'immatriculation CHORUS : | 157525 |
| Numéro d'immatriculation G2D : | 350238015X |
| Département d'implantation : | 35 -Ille-et-Vilaine |
| Communes : | RENNES (26, rue de la monnaie) |

DONNEES GENERALES DE L'OPERATION DOMANIALE

| | |
|----------------|--|
| Nature : | Cession totale de l'immeuble par Appel d'offre |
| Bénéficiaire : | NC |

LOCALISATION DE L'EMPRISE DU PROJET



SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| 1 Introduction..... | 3 |
| 1. Présentation de l'immeuble..... | 4 |
| 2. Présentation de l'opération domaniale et de l'usage projeté | 5 |
| 3. Historique du secteur géographique et occupation des sols..... | 5 |
| 4. Activités ou événements susceptibles d'avoir occasionné une pollution pyrotechnique | 5 |
| 5. Recensement des opérations de dépollution pyrotechnique..... | 7 |
| 6. Analyse du risque pyrotechnique | 8 |
| 7 Fiche d'émargement et d'observations | 9 |

1 Introduction

Objet du document

Le Code de la sécurité intérieure stipule que « Les biens immobiliers de l'Etat dont le ministère de la défense est l'utilisateur ne peuvent faire l'objet [...] d'une cession qu'à la condition que le ministère de la défense ait, au préalable, examiné leur situation dans le cadre d'une étude historique et technique destinée à déterminer la présence éventuelle de munitions, mines, pièges, engins et explosifs [...] Si l'étude historique et technique met en évidence une présomption de pollution pyrotechnique, une analyse quantitative du risque est établie, en fonction de l'usage auquel le terrain est destiné, afin de déterminer si la pollution pyrotechnique présumée nécessite ou non la réalisation d'une opération de dépollution afin d'assurer l'utilisation des terrains concernés sans danger pour la santé, la salubrité et la sécurité publiques ».

L'immeuble dénommé **HOTEL D'ARTILLERIE** fait l'objet d'une cession totale. En conséquence, le ministère de la défense doit, au préalable, examiner sa situation dans le cadre d'une étude historique et technique. Cette étude historique conclut que la présomption d'une pollution pyrotechnique sur cet immeuble ne peut être totalement écartée du fait des bombardements alliés à proximité durant la seconde guerre mondiale.

S'agissant d'une cession, une analyse quantitative du risque pyrotechnique doit être établie.

Méthode

L'analyse quantitative du risque pyrotechnique est établie à partir d'un recueil d'informations visant :

- à définir la localisation et la nature de l'opération domaniale (① Présentation de l'immeuble & ② Présentation de l'opération domaniale et de l'usage projeté),
- à mettre en évidence, au travers de l'historique de l'immeuble, les activités et les événements susceptibles d'avoir occasionné une pollution pyrotechnique (③ Historique du secteur géographique), à mettre en relief les activités impliquant un remaniement des sols (Occupation des sols).
- à identifier la nature et la localisation des zones potentiellement polluées (④ Activités ou événements susceptibles d'avoir occasionné une pollution pyrotechnique),
- à recenser et caractériser les découvertes de munitions intervenues sur l'immeuble (⑤ Recensement des opérations de dépollution pyrotechnique),

En l'absence de méthodologie arrêtée, l'analyse n'est pas quantitative mais qualitative.

Conclusion de l'analyse

Cas n°1 : Le risque pyrotechnique n'est pas identifié. En l'absence d'exposition au danger, la réalisation d'une opération de dépollution n'est pas jugée nécessaire.

Cas n°2 : Le risque pyrotechnique est identifié mais l'Etat impose une restriction d'usage pour supprimer l'exposition au danger. Sous conditions, la réalisation d'une opération de dépollution n'est pas jugée nécessaire.

Cas n°3 : Le risque pyrotechnique est identifié et l'usage projeté ne peut être adapté pour supprimer totalement l'exposition au danger. Dans ce cas, la réalisation d'une opération de dépollution est jugée nécessaire.

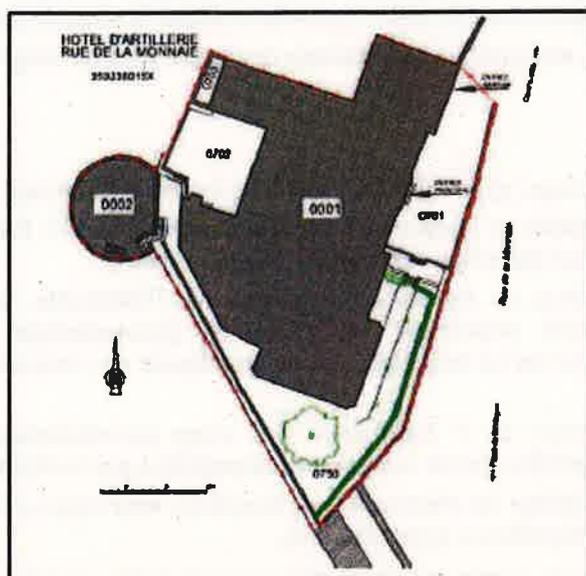
1. Présentation de l'immeuble

L'hôtel d'artillerie, localisé au 26 rue de la monnaie à Rennes (35) est constitué de 2 parcelles :

| N° SECTION | N° PARCELLE | EMPRISE (m ²) |
|------------|-------------|---------------------------|
| AC | 1156 | 106 |
| AC | 47 | 1578 |

L'immeuble est inscrit à l'inventaire des Monuments historiques.

Ayant servi de mess des officiers pour la garnison de Rennes ces dernières années, il est inoccupé depuis décembre 2014.



Ci-dessous, quelques photos de l'immeuble prises en octobre 2015 :



2. Présentation de l'opération domaniale et de l'usage projeté

Dans le cadre de la rationalisation du patrimoine immobilier du Ministère de la Défense, l'hôtel d'artillerie est en cours de cession par appel d'offre. Le projet d'aménagement n'est donc pas encore défini.

Cette analyse du risque est donc réalisée dans le cadre d'un usage futur identique à l'usage actuel.

3. Historique du secteur géographique et occupation des sols

La synthèse de l'étude historique et de l'occupation des sols, ci-dessous, se base sur l'étude historique de l'entreprise SITA REMEDIATION (SUEZ) fournie en 2016.

| DATES | EVENEMENTS |
|----------------------------|---|
| 1494 -1695 | Destruction de l'ancien hôtel ducal de la Monnaie sur l'emplacement, remplacé par une maison d'école Episcopale. |
| 1695 - 1751 | Reconstruction complète du bâtiment (aspect actuel) pour siéger l'hôtel de ville. |
| 1751 - 1798 | Diverses occupations administratives + aménagement des lieux. |
| 1798 | Immeuble acquis par l'administration militaire. Il est à la disposition du commandement de l'artillerie jusqu'à la seconde guerre mondiale. |
| 1945 – décembre 2014 | Mess des officiers de la garnison de Rennes. |

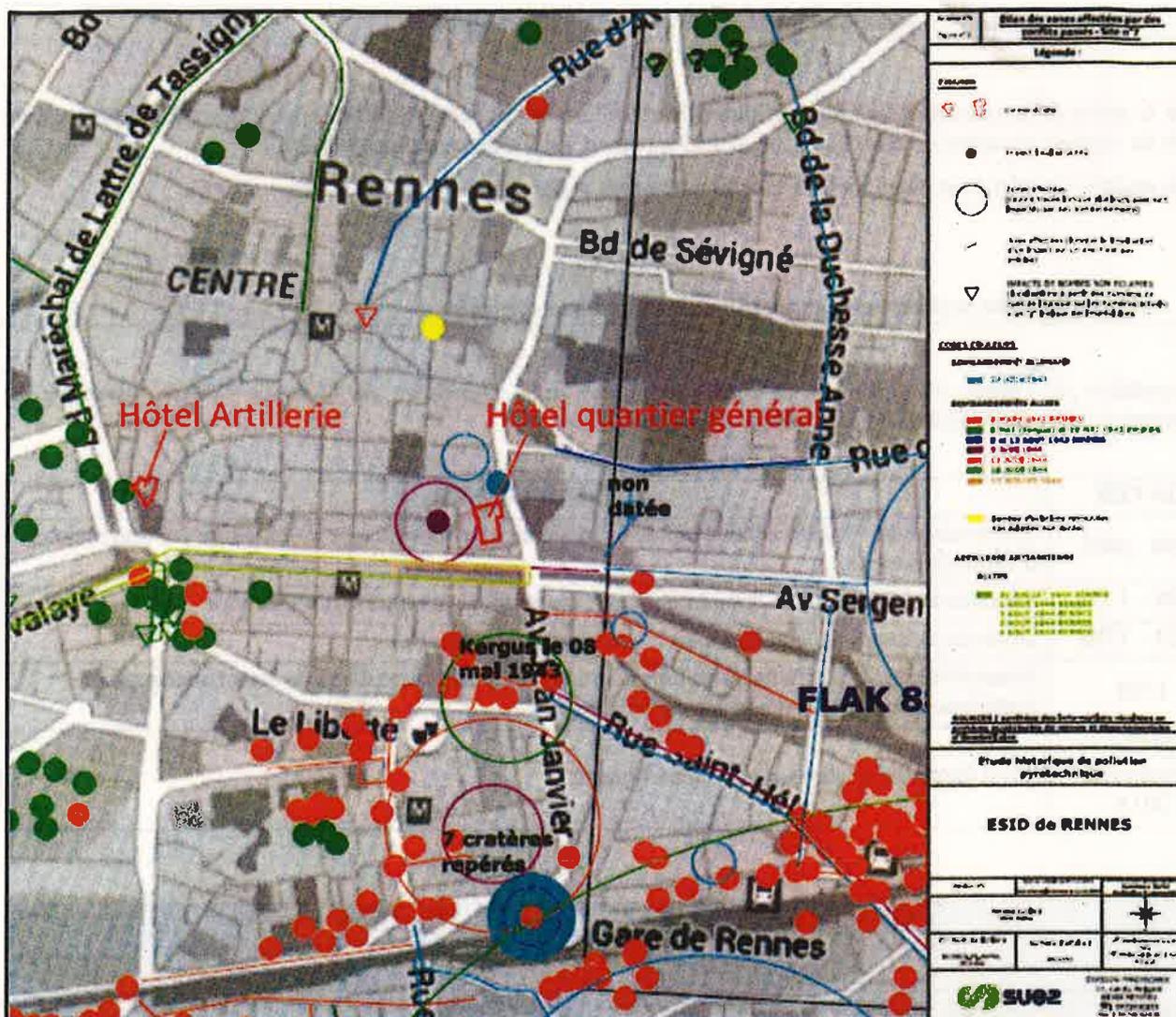
CONCLUSION PARTIELLE 1

L'usage des lieux n'a pas engendré d'activité polluante.

4. Activités ou événements susceptibles d'avoir occasionné une pollution pyrotechnique

L'immeuble hôtel d'artillerie n'a jamais été directement la cible des faits de guerre. Néanmoins, Rennes a subi des événements durant la seconde guerre mondiale dont certains auraient pu engendrer une pollution pyrotechnique sur le site :

- 8 mars 1943 : bombardements américains à Rennes
 - ➔ Bombardiers lourds américains type B17 et B24 Liberator
 - ➔ 539 bombes de 500 lbs (dont incendiaires et à retardement)
 - ➔ Bombardement noté comme relativement précis (30 à 40% des points de chute à moins de 305 mètres des cibles : installations ferroviaires)
- 29 mai 1943 : bombardements anglo-américains à Rennes
 - ➔ Bombardiers type B17, chasseurs P47 Thunderbolt, composés de mitrailleuses
 - ➔ Entre 450 et 530 bombes de 500 lbs
 - ➔ Bombardement jugé comme peu précis (cible visée et non touchée : dépôt de la kriegsmarine à l'OUEST de l'agglomération)



Cartographie issue de l'étude historique de SITA REMEDIATION.

CONCLUSION PARTIELLE 2

L'immeuble « hôtel d'artillerie » se situe dans une zone potentiellement touchée par les bombardements alliés du 08 mars et du 29 mai 1943.

6. Analyse du risque pyrotechnique

Bien que situé dans une zone potentiellement touchée par deux bombardements durant la seconde guerre mondiale, l'immeuble hôtel d'artillerie n'a pas été directement impacté.

De plus, s'agissant d'une cession par appel d'offre, où le projet d'aménagement n'est pas encore déterminé, cette analyse du risque se fait pour un usage futur identique à l'actuel. C'est-à-dire pour un usage tertiaire.

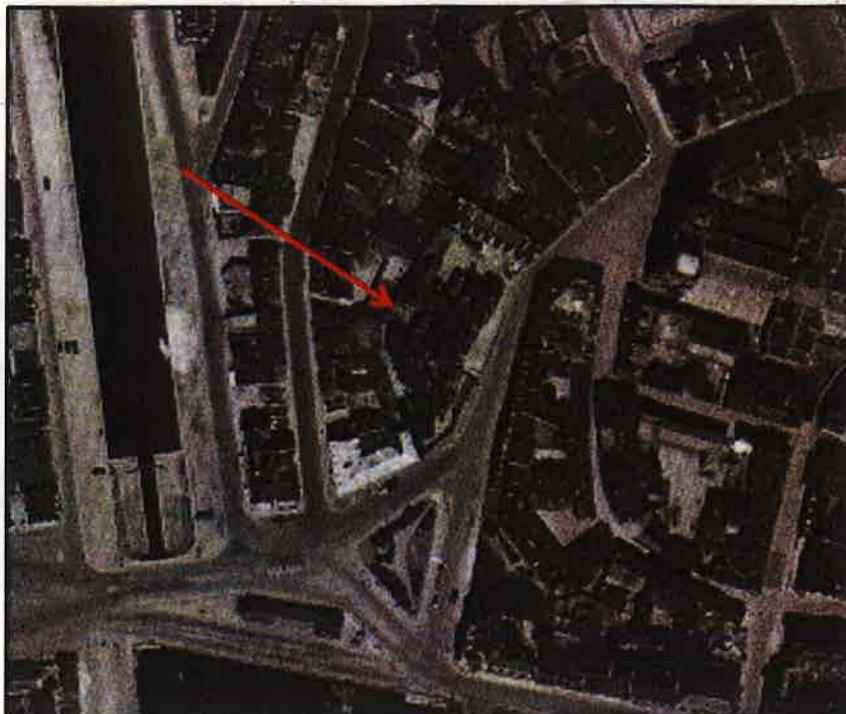
CONCLUSION FINALE

Pour un usage futur identique à l'usage actuel, l'analyse quantitative du risque ne préconise pas l'ouverture d'un chantier de dépollution pyrotechnique.

Pour autant, en cas de changement de projet, l'analyse n'exclut pas la possibilité de découverte fortuite, dans le cadre d'un aménagement de la zone.

Le maître d'ouvrage, fort de ces conclusions, sera amené à prévenir les intervenants des mesures à prendre en conséquence.

La zone de l'immeuble a été potentiellement touchée par les événements de la seconde guerre mondiale, néanmoins, une analyse plus fine de l'immeuble montre que ce dernier n'a pas été touché par les bombardements. La photo ci-dessous date de 1947, le quartier et en particulier l'immeuble ont été épargnés :



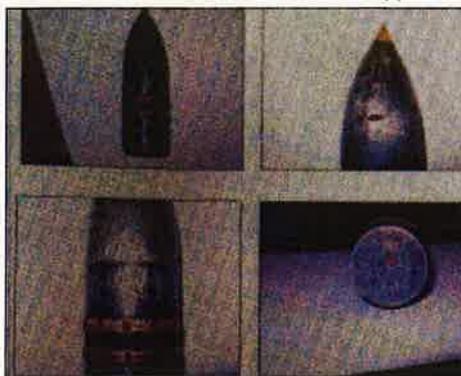
CONCLUSION PARTIELLE 3

L'immeuble « hôtel d'artillerie » n'a pas été directement touché par les bombardements. Une photographie post-guerre montre que l'immeuble est intact.

5. Recensement des opérations de dépollution pyrotechnique

Le 10 mars 2009, une intervention NEDEX/EOD d'Angers a eu lieu sur l'immeuble suite à une découverte d'un obus d'artillerie de 37 mm Modèle 1916 EXPLO français inerte.

L'origine de l'obus est inconnue, ainsi que l'emplacement exact de la découverte.



7 Fiche d'émargement et d'observations

| | Grade / Nom | Fonction | Dates / Visas / Observations |
|--------------|---------------|---|--|
| Rédaction | IMI NGUYEN | Rédacteur | 14/04/16  |
| Vérification | IC2 LEMAIRE | Chef du Bureau ESID REFERENT | 18/04/16 IC2 Alexandre LEMAIRE Bureau référent Sites sites pollués ESID de Rennes |
| Validation | IC2 MANICACCI | Chef de la division Gestion du patrimoine | 20/04/16 IC2 Pierre MANICACCI Chef de la Division Gestion du Patrimoine ESID de Rennes |
| Approbation | IC1 LEPILLEUR | Directeur de l'ESID de RENNES | L'ingénieur en chef de 1ère classe Bernard MASSON Directeur de l'attachement du service d'infrastructure de la défense de Rennes par suppléance |

Diffusion finale

USID RENNES
CENTRE REFERENT
DIV-GP/BAD